

Réponse à la question sur le conflit d'intérêt



Le financement de recherches à partir de projets dont les bailleurs de fonds sont des entreprises privées n'est pas rare dans les universités.

L'Énoncé de politique des trois conseils¹ comporte un chapitre sur les conflits d'intérêts. Dans l'introduction du chapitre 7, il est écrit: « si le conflit d'intérêts est inévitable, les personnes concernées doivent en être informées et des mesures doivent être prises pour le réduire au minimum ou le gérer comme il se doit ». La présence d'un conflit d'intérêt n'empêche pas automatiquement de mener une recherche, mais il est nécessaire de faire tout ce qui est possible pour garantir l'exactitude et la crédibilité scientifique des résultats. Par ailleurs, « les participants éventuels doivent être informés des conflits d'intérêts réels, potentiels, apparents afin de pouvoir prendre une décision éclairée sur leur choix de participer ou non ».

Dans le cas des Forums sur les hydrocarbures, la présence de Pétrolia et le fait que cette entreprise finance une partie du processus, ce qui permet aux éco-conseillers impliqués de mener une recherche praxéologique², nous place dans une situation de conflit d'intérêt « réel, potentiel ou apparent ». La présence de la CRÉGÎM dans le processus ne change pas la situation.

Cependant, les participants aux Forums sur les hydrocarbures ne sont pas les participants à la recherche (comme personnes), ce sont les chercheurs eux-mêmes qui sont dans une situation de dilemme éthique dans cette recherche praxéologique. Nous savons que la recherche est en partie financée par une entreprise dont l'objectif est clair : inscrire l'exploitation du pétrole en Gaspésie dans le cadre du développement durable. Nos objectifs sont tout aussi explicites : élaborer des connaissances nouvelles sur le métier d'éco-conseiller dans une controverse socio-environnementale en lien avec la finalité éthique de l'approche éco-conseil³. La CRÉGÎM poursuit un autre objectif encore : influencer la loi par une position régionale documentée à partir d'un dialogue public innovateur. Ces trois objectifs ne sont pas contradictoires, nous les voyons comme complémentaires. Nous avons établi un partenariat qui nous semblait un contexte adéquat pour atteindre les trois objectifs. Les objectifs des participants nous semblent nombreux et nous espérons pouvoir les identifier ensemble au fil des rencontres. Nous pourrions aussi voir ensemble si l'ensemble des objectifs peut être complémentaire ou au contraire si les contradictions

¹ www.pre.ethics.gc.ca/pdf/fra/eptc2/EPTC_2_FINALE_Web.pdf (document de référence pour les Comités d'éthique de la recherche dans les universités)

² voir le texte « Réponse concernant le certificat éthique et la recherche praxéologique » pour une explication sur ce terme

³ voir le texte « Éthique de l'éco-conseil » pour une explication sur cette expression

empêchent les acteurs d'y trouver une démarche propre à atteindre des objectifs impossibles à rendre communs.

Dans le cadre des forums, qui ne sont pas en soi l'activité de recherche, toutes sortes de modalités sont prévues pour que le contenu des discussions soit rendu aux participants sous forme de comptes rendus fidèles. Un seul compte rendu sera écrit pour tous les forums se déroulant à une même date. Pour la CRÉGÎM, c'est important puisqu'une position régionale ne peut pas être la position d'une MRC seulement. Pour Pétrolia c'est assez indifférent et pour l'UQAC c'est aussi important puisque dans le cadre d'un monde plus libre les décisions communes doivent être prises en commun et donc avec l'avis de tous.

Les comptes rendus ne reprennent que les informations échangées lors des forums. Toutes les autres informations apparaissant sur les sites web ou dans les médias traditionnels, toutes les lettres ou tout autre moyen choisi pour donner un avis apportent évidemment de l'information pertinente supplémentaire. Cependant, ce sont les discussions pendant le forum seulement qui fourniront le matériel pour rédiger les comptes rendus.

Aucun des comptes rendus ne sera nominatif. Quand les participants ont été amenés à écrire eux-mêmes sur des feuilles, les propos sont retranscrits fidèlement avant de devenir le compte rendu utilisable dans la suite du processus. Toutes les feuilles sur lesquels les participants ont écrit seront conservées à la CRÉGÎM pour le cas où quelqu'un souhaiterait vérifier l'un ou l'autre élément. S'il n'y a pas écriture par les participants quand cela est demandé, les avis ne peuvent évidemment pas paraître au compte rendu. Si une discussion était menée sans que les participants aient la possibilité d'écrire, un des co-animateurs du processus prendrait des notes et le compte rendu sera réalisé à partir de ces notes.

Il y aura sans doute ici et là des éléments qui seront retranscrits de manière peu satisfaisante, des éléments qui pourraient être oubliés ou des incompréhensions de toutes sortes comme dans n'importe quel compte rendu. Tous les comptes rendus feront donc l'objet d'un point à l'ordre du jour de la réunion suivante pour vérifier que les participants y retrouvent ce qu'ils ont dit ou écrit.

Mais ces précautions ne sont évidemment pas liées à une recherche. Elles sont importantes pour que chaque acteur puisse voir que son point de vue a été entendu et prendre connaissance des autres points de vue que le sien.